

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015

15/01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) indique qu'un Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2015 promulguée le 29 décembre 2014.

Ce texte définit les orientations pluriannuelles des finances publiques jusqu'en 2019. Le déficit public doit être ramené de 4,4 % du PIB en 2014 à 4,1 % en 2015, 3,6 % en 2016, 2,7% en 2017, 1,7 % en 2018 et 0,7 % en 2019.

I CONTEXTE ECONOMIQUE

La loi prévoit un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017 dont 21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2016 et 2017. La mise en œuvre de ce programme d'économies doit permettre de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts).

Par ailleurs, les articles 11 et 30 de la présente loi de programmation proposent d'instaurer un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale. Cet objectif s'appliquera sur le périmètre de la dépense totale, hors amortissement de la dette, dont le montant pour l'année 2013 s'élève à 220,8 Md€. Mis en place à compter de 2015, il permettra de partager, entre l'Etat et les collectivités territoriales, un outil de mesure objectif de la trajectoire de la dépense locale. Il sera, à compter de 2016, affiné par catégorie de collectivités territoriales.

Taux d'évolution de la dépense locale en valeur - exprimé en comptabilité générale (en %)

	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2	0,5	1,9	2,0
Dont évolution de la dépense de fonctionnement	2,8	2,0	2,2	1,9

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2014, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2014 est fixé actuellement à **36,607** milliards d'euros

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir pour 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera opéré par minoration :

- De la dotation forfaitaire des communes
- De la dotation d'intercommunalité des EPCI
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif prévu par l'article 107 de la Loi des Finances dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calculée selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « derniers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2015 la prise en compte des comptes administratifs 2013. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 0.752 % pour les communes.

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2013, la perte de DGF serait de l'ordre de 76 100 €.

Autres mesures concernant la DGF

- un taux de minoration, estimé à 39 %, sera appliqué sur la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

- le complément de garantie des communes sera de nouveau écarté, comme c'est le cas depuis 2009. Cet écartement s'opère sur les communes dont le potentiel fiscal est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen.
- l'augmentation des dotations de péréquations (**D**otations de **S**olidarité **U**rbaine et de **C**ohésion **S**ociale et **D**otation de **S**olidarité **R**urale) est estimée à + 198 M€.

Les autres mesures

Les principales mesures fiscales de la loi des finances 2015 sont entre autres :

- Baisse de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes ou moyens
- Crédit d'impôt pour la transition énergétique
- Imposition des plus-values immobilières de cession de terrains à bâtir

II – LA SITUATION DE LA COMMUNE

Résultats prévisionnels 2014

Aucune dépense d'investissement importante n'a été réalisée en 2014 (hors travaux de rénovation du parc public) et ce conformément au Débat d'Orientation Budgétaire de décembre 2013 qui visait à stabiliser nos finances et à réduire notre endettement.

Evolution des principaux postes budgétaires

Dépenses :

Les dépenses de personnel, d'un montant de 4 613 930 €, augmentent de 6.47 % par rapport à 2013, elles représentent près de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général, d'un montant estimé de 2 500 000 € restent stables par rapport à 2013.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) : diminution de plus de 11.56 % par rapport à 2013.

Les dépenses d'investissement (chapitre 20, 21, 23) : les dépenses prévues ont été réalisées à plus de 45 % du prévisionnel. Le montant total des dépenses réalisées se monte à plus de 1 442 259 €.

45 387 € environ de dépenses seront à reporter sur 2015.

960 454 € de capital auront été remboursés en 2014. L'encours de dette se monte à 7 095 048 € au 31 décembre 2014.

Recettes :

Les impôts et taxes : d'un montant de plus de 6 611 000 €, en augmentation de plus de 3.17 % par rapport à 2013. Ils représentent plus de 64 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et subventions : d'un montant estimé de plus de 2 658 000 €, en baisse par rapport à 2013 de près de 6.24 % due notamment à la baisse des dotations d'Etat et de la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les emprunts et la dette : aucun emprunt n'a été souscrit en 2014.

26 250 € de recettes d'investissement sont à reporter sur 2015.

Mode de financement des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été intégralement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Aucune hausse de la fiscalité n'a été appliquée en 2014.

Perspectives 2015

L'objectif d'élaboration du budget 2015 est de concilier un programme d'investissements ambitieux et le respect des équilibres financiers. Cette orientation implique une stabilité des dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques et aux charges de structure, en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes

Globalement, les recettes de fonctionnement seront stables par rapport à 2014. Ce résultat est dû à des variations contrastées :

- un dynamisme des bases fiscales : au niveau des recettes fiscales, la loi des finances 2015 a fixé à 0.9 % l'augmentation des valeurs locatives Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Les bases des impôts directs ne sont pas encore définies. Cependant, il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2015. L'évolution des recettes fiscales est cependant espérée à près de 0.60 %.

A noter que par arrêté du 18 décembre 2014, le Département du Nord a été retenu pour expérimenter la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile.

- une nouvelle baisse des dotations de l'Etat : le gel par l'Etat des concours financiers aux collectivités se traduit en fait par une diminution d'une partie de la DGF et des compensations d'exonération de la TH et TF.
- prévision de stabilité des droits de mutation pour 2015, 300 000 € de taxes prévus en 2015 contre 335 840 € perçus en 2014.

- baisse de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales

Evolution des dépenses

Les intérêts de la dette sont en diminution avec une estimation à 277 270 € contre 316 300 € en 2014.

Les dépenses de personnel seront en augmentation par rapport au réalisé 2014, ceci est principalement dû à la réforme des grilles salariales des catégories C, au recrutement d'agents recenseurs et à la prise en charge sur une année pleine des agents affectés aux Nouvelles Activités Périodiques (NAP).

Les charges à caractère général, selon les premières prévisions, resteraient stables par rapport au prévisionnel 2014.

Concernant les dépenses, les plus gros travaux feront l'objet d'un vote des Autorisations de Programme en Conseil Municipal, on peut d'ores et déjà estimer la dépense à 1 560 000 €. Celles-ci regroupent, entre autres, les travaux d'aménagement du parc municipal et les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de performance énergétique.

Ces dépenses d'investissement seront entièrement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

12^{ème} année pleine de fonctionnement, le Port de Plaisance s'est vu doté d'un budget de 99 200 € qui est réalisé à plus de 71 %.

Le budget 2015 se composera essentiellement de dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne gestion du Port. Les recettes étant composées principalement par la location des anneaux d'amarrage. A noter qu'à ce jour, 6 péniches (5 habitations et 1 commerciale) et une vingtaine de bateaux plaisanciers occupent le port. Au niveau investissement, outre de l'investissement courant, il n'est pas prévu de grosses dépenses.

Intervention de M. SAS, au nom de la liste « RÉUSSIR WAMBRECHIES notre passion commune »

M. SAS : Comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir, depuis quelque temps, la situation économique de la France n'a pas l'air de s'arranger et le contexte national bien entendu est très tendu. De là l'Etat se doit de faire des économies, il le fait un peu à son niveau et je trouve pas mal au niveau des collectivités, notamment les régions et les départements mais nous sommes nous aussi très impactés.

Notre but en 2015 sera de faire un budget qui soit le plus sérieux possible au niveau des recettes fiscales qui seront limitées puisque nous n'avons pas l'intention d'augmenter nos taux d'imposition donc elles ne progresseront que par les 0.90 % ou 1 % que nous accordera l'Etat sur nos bases et puis sur la livraison d'appartements, de maisons qui sera faite sur la commune.

Nous aurons une stabilité fiscale et tarifaire. Stabilité ne veut pas dire « pas d'augmentation », mais des augmentations dans la limite du raisonnable et en principe de l'inflation.

Notre endettement est maîtrisé depuis quelques années, on le diminue d'environ 1 million par an, ça doit se poursuivre sur l'exercice 2015.

Sur les objectifs publics, je ne vais rien vous apprendre, c'est écrit noir sur blanc sur la délibération que vous avez reçu. Nous devrions avoir une perte de DGF qui a été chiffrée à 75 000 € minimum, je pense que ça sera légèrement plus, notre augmentation sur les impôts propres devrait permettre de combler ce manque, mais les recettes vont rester relativement justes. J'ai appelé cela des recettes en « perte de vitesse » puisque si on regarde les produits des services, nous avons moins de recettes au compte administratif provisoire de 2014 qu'au compte administratif 2013.

Nous nous y attendions un petit peu, car rappelez-vous, nous avons revu les tarifs de garderies, etc. qui ont été baissés, nous avons aussi au niveau de la crèche des recettes en moins, ce n'est pas parce qu'il y a moins de monde mais disons que les personnes qui mettent les enfants à la crèche n'ont pas les mêmes revenus, on ne prend donc plus le surcoût, donc nous avons des diminutions. Rien que pour la crèche ça fait 13 000 € de différentiel. Vous voyez donc que nos recettes fiscales ne se portent pas trop mal, car nous avons une augmentation de 200 000 € par rapport à 2013 et nous prévoyons, nous sommes toujours très raisonnables sur ce coup là, au niveau du budget 2015, une augmentation de 7 000 €, ça sera certainement davantage mais ça nous permet de faire des décisions modificatives en cours d'année et de rétablir le tout.

Au niveau des dotations, on diminue de 6 000 €, à mon avis ce sera davantage.

Les recettes de gestion n'augmentent que de 2.26 % sur notre BP.

Nos impôts directs, c'est la fiscalisation directe, augmentent de 1.22 %, on n'a pas voulu non plus exagérer là-dessus, on a tenu compte du report de l'Etat.

Au niveau des dépenses, elles sont maîtrisées et continueront à l'être.

Un petit souci au niveau des charges de personnel car le compte administratif 2013 enregistrait 4 300 000 € et qu'au BP 2014, nous étions passés à 4 600 000 €, cela fait quand même une augmentation de 300 000 € sur un an. Nous avons réalisé la quasi-totalité puisque nous sommes à 4 614 000 € et on arrive à 4 828 000 € pour 2015. Plusieurs raisons à cette évolution : les NAP, pas mal de maladies sur 2014 et nous avons donc dû remplacer le personnel. Le personnel qui est malade on continue à le payer et celui qui le remplace on le paye aussi. Donc pour un même poste on a eu 2 personnes à payer, et sur beaucoup de postes.

Au niveau des remboursements, cela passe dans les recettes et non dans les dépenses. Donc il faut, pour vraiment analyser cette ligne-là, prendre les dépenses au chapitre 12 desquelles il faut quand même retrancher une certaine partie du chapitre 13 que l'on a en recettes.

Nous n'avons pas de nouvelles du versement compensatoire par l'Etat pour les NAP pour le moment, on ne sait pas quand on les aura, ni comment.

Les dépenses de gestion augmentent de 2.91 %, les recettes augmentaient de 2.26 %. L'intérêt de la dette continue à baisser, sur 2015, 275 000 € au lieu de 310 000 € sur 2014 et le remboursement en capital, lui augmente, c'est le vase communicant car nous avons énormément d'emprunts qui sont en remboursement constant, donc ce que nous ne payons pas en intérêt, on le paye en capital. La charge globale de la dette reste la même mais ce n'est plus sur les mêmes lignes.

Vous avez sans doute entendu parler des emprunts indexés sur le franc suisse, je vous rassure tout de suite, si la question venait à venir, on nous en a proposés il y a quelques années, heureusement nous n'en n'avons jamais pris. Il y a quelques communes qui s'arrachent les cheveux car elles sont passées à des taux qui sont supérieurs à 15 %.

Pour le reste, vous avez eu tous les éléments sur votre délibération. Je ne vois plus rien à dire pour le moment et je laisse la parole à M. BONTE. Je suis à votre écoute pour toutes les questions que vous auriez à poser.

Intervention de M. BONTE au nom de la liste « POUR SERVIR Wambrechies »

M. BONTE : En ce qui concerne ce Débat d'Orientation Budgétaire 2015, dans sa partie économique, nous prenons acte de la perte possible de l'ordre de 76 100 € de la DGF pour WAMBRECHIES, il s'agit là d'une pratique récurrente depuis pas mal d'années et nous le regrettons.

Nous pouvons cependant ressortir l'effort dans les décisions prises dans la loi des finances 2015 pour une baisse de l'impôt sur le revenu des ménages, notamment les revenus modestes ou moyens.

S'agissant de la commune : en 2014 effectivement aucune dépense d'investissement n'a été réalisée de façon à stabiliser les finances et à réduire notre endettement sauf les travaux de rénovation du parc public. Cependant le coût du réaménagement du parc municipal est important : 2 090 000 € (à l'origine 1 800 000 €) sans compter à l'avenir le coût de son entretien.

Après un autofinancement aussi conséquent, il serait dommageable de ne pas terminer la rénovation du Château de Robersart (c'est un peu notre sentiment), château emblématique de notre commune, afin d'en faire une liaison Château/Parc. Oui une programmation d'étalement financier sera nécessaire sur plusieurs années.

Il semble aussi important de faire une prospective pour un futur complexe sportif avec salle multifonctionnelle (on invente rien c'était dans votre programme et c'était dans le nôtre) sur la rive droite suivant le développement de son urbanisme.

Voilà deux investissements que nous pensions prioritaires tout en comprenant bien le rythme de désendettement au moins jusqu'en 2018. Mais nous ne pouvons pas construire des logements continuellement, surtout sur la rive droite, sans poser le problème des équipements nécessaires.

Pour notre part, nous prendrons notre place et notre responsabilité dans les débats pour le bien-être des Wambrechies, des Wambrechies et pour Wambrechies.

Je n'ai pas voulu faire deux pages, j'ai vu que cela s'est recoupé un peu avec la délibération reçue aujourd'hui, notamment sur le Château de Robersart. Ce que je voulais dire, j'ai vu M. le Maire qui a fait une déclaration sur une étude pour le quartier de la Gare, moi je me demande si ce n'est pas prématuré et si ce ne serait pas plus nécessaire de faire une étude pour le Château de Robersart. Vous parlez d'urbanistes et paysagistes ça coûte très cher. Je ne sais pas si la somme qui a été envisagée est exacte quant à la réhabilitation du corps central du château : 3 600 000 €, est-ce qu'une étude a été faite ? Est-ce une réalité ? Ou alors il y a la nécessité de faire à nouveau une étude ? Je fais un parallèle avec votre

déclaration. Concernant le quartier de la Gare, est-ce que ce n'est pas prématuré ? La requalification de l'ancien site Soprolin, ce ne sera pas avant 10 ou 15 ans, ce n'est pas possible. D'autant plus qu'il y a encore des entreprises sur ce site et que ces entreprises, si elles devaient partir, ce sont des sociétés qui arrêteraient avec des licenciements de 4 à 5 personnes. Donc voilà, je voulais dire qu'après l'investissement pour le parc, un «bijou qui a été taillé », il reste la « bague », ce serait le château de Robersart. Si on veut une « bague avec un diamant », il faut impérativement que l'on puisse traiter le château de Robersart mais j'ai vu que vous y pensiez également. En tout cas je suis ouvert à vous écouter.

M. le Maire : Concernant le château de Robersart ainsi que le futur complexe sportif, nous les avons inscrits dans notre programme électoral. Le château est une priorité. Les études sont faites à l'interne car nous avons la chance d'avoir un architecte qui y travaille et nous devrions déposer les dossiers de subvention pour sa rénovation pour la fin de l'année, subvention uniquement par le Conseil Général, dans la mesure où ce château n'est pas classé, sur le clos et le couvert comme nous avons eu, à l'époque, pour l'église. Donc ça suit son cours.

S'agissant du futur complexe sportif, nous sommes en négociation pour l'achat des terrains avec l'Evêché. Je reçois les Domaines dans peu de temps pour convenir d'un prix pour satisfaire l'Evêché. Concernant le quartier de la Gare, cela fait aussi partie des objectifs de notre programme mais comme c'est une étude d'urbanisme, ce ne sera pas la ville qui financera mais la MEL, étant donné qu'en matière d'urbanisme, nous ne sommes pas compétents, nous donnons simplement un avis, les frais financiers sont à la charge de la MEL.

Normalement elle devrait pouvoir mettre au point le cahier des charges et lancer la consultation au cours de 2015. Il faut s'occuper de ce quartier, qui est triste. Nos prédécesseurs, dans les années 90 ont démoli cette belle petite gare, ce qui est dommage, c'est tagué, il faut donc agir d'autant plus que nous sommes propriétaires de l'ancienne gare de marchandise. Cela fera l'objet du lancement d'une étude d'urbanisme en 2015.

Quant au site Soprolin, nous travaillons également avec la MEL depuis que nous sommes élus, cela fait 20 ans que ça dure, un peu à la fois les entreprises sont acquises, relocalisées. Il reste aujourd'hui 2 entreprises dont une avec qui nous sommes en pourparlers avec la MEL et la Région dans le cadre du foncier, nous sommes en négociation d'achat et il ne restera qu'une entreprise que nous espérons pouvoir, au cours de ce mandat, acquérir, et restructurer ce plus vieux site industriel de Wambrechies qui date de 1830 L'idée est de conserver les industriels qui se situent près de la voie ferrée et avec toutes ces vieilles industries d'en faire une programmation de logements. Tout cela est en cours d'études avec la MEL et petit à petit on avance. Voilà ce que je tenais à dire sur les dossiers que vous avez évoqués.

M. BONTE : Lorsque vous vous êtes exprimé dans la presse, vous avez bien dit « une étude commandée auprès d'urbanistes et paysagistes ».

M. le Maire : Oui mais commandée avec la MEL.

M. BONTE : Quand vous dites qu'il reste 2 entreprises sur le site Soprolin, il en reste plus ! Exemples une entreprise de récupération de papier, une chaudronnerie, une entreprise de bâtiment qui, à mon avis ne voudront pas bouger.

M. le Maire : Celles-là subsistent, elles ne seront pas restructurées. En effet, il y en a une avec qui nous n'arrivons pas à négocier, nous n'avons même pas de contact. Mais ce sera la dernière qui risque de subsister mais ça avance.

M. BONTE : Ce sont des entreprises qui arrêteront.

M. le Maire : Tels que nous sommes en train de négocier actuellement son achat, elle est en pourparlers pour racheter des bâtiments sur Marquette.

M. BONTE : On en reparlera. Je ne vous donne pas mes sources, mais je peux vous dire que des entreprises fermeront.

M. le Maire : Pour l'instant elles sont relocalisées.

M. BONTE : Quant à dire que le quartier de la Gare est « froid » je vous invite à aller au café qui se trouve près de la Gare, les clients sont sympathiques.

M. le Maire : Je suis d'accord avec vous. Mais il faut prévoir l'avenir dans ce quartier. De toute façon il n'y a pas de mystère, il fait partie de notre programme. Nous n'avons rien caché.

M. BONTE : Je suis assez sceptique quant à faire une gare.

M. le Maire : Il faut reconstituer une petite gare, des commerces dans le quartier. Mais nous aurons l'occasion d'en parler.

M. BONTE : Ce qui m'importe c'est le château de Robersart car c'est quelque chose qui est nécessaire, et sur la partie rive droite une salle polyvalente ou complexe sportif.

M. le Maire : Je vous ai répondu sur ces deux points. M. SAS qu'en est-il de l'évolution de la dette ?

M. SAS : Fin 2014 elle était à 7 100 000 €. Régulièrement nous passons à 6 000 000 €, 5 000 000 €, 4 000 000 €, 3 000 000 €, je ne dis pas qu'il n'y aura pas de pointe parfois car si on fait le château et le complexe sportif, il est certain que nous n'allons pas tirer l'argent de notre portefeuille. Nous avons connu deux gros pics, ce sont les années où nous avons remboursé 1 000 000 € par anticipation sur nos réserves. Autrement nous remboursons 1 000 000 € par an et les intérêts continuent à diminuer.

M. le Maire : Ce qu'il faut retenir de ce DOB est : pas d'augmentation des impôts, des recettes en stagnation, des dépenses maîtrisées et une charge de la dette en baisse.